

Programme d'études

Cadre curriculaire
DROIT CANADIEN

12^e année

Cadre curriculaire DROIT CANADIEN

12^e année

PROGRAMME D'ÉTUDES



Données de catalogage avant publication — Éducation et Formation Manitoba

Programme d'études : cadre curriculaire. Droit canadien : 12^e année

Comprend des références bibliographiques.

ISBN : 978-0-7711-7514-5 (PDF)

1. Droit – Canada – Curriculum
 2. Droit – Canada - Étude et enseignement (Secondaire).
 3. Droit – Canada - Étude et enseignement (Secondaire) – Manitoba.
 4. Droit – Canada – Histoire - Étude et enseignement (Secondaire) – Manitoba.
- I. Manitoba. Éducation et Formation Manitoba
340.0971

Tous droits réservés © 2016, le gouvernement du Manitoba représenté par le ministre de l'Éducation et de la Formation.

Éducation et Formation Manitoba
Division du Bureau de l'éducation française
Winnipeg (Manitoba) Canada

Tous les efforts ont été faits pour mentionner les sources aux lecteurs et pour respecter la Loi sur le droit d'auteur. Dans le cas où il se serait produit des erreurs ou des omissions, prière d'en aviser Éducation et Formation Manitoba pour qu'elles soient rectifiées dans une édition future. Nous remercions sincèrement les auteurs, les artistes et les éditeurs de nous avoir autorisés à adapter ou à reproduire leurs originaux.

Les illustrations ou photographies dans ce document sont protégées par la Loi sur le droit d'auteur et ne doivent pas être extraites ou reproduites pour aucune raison autres que pour les intentions pédagogiques explicitées dans ce document.

Nous invitons le personnel de l'école de partager ce document avec les parents, les tuteurs, et les collectivités, selon le besoin.

Les sites Web mentionnés dans ce document pourraient faire l'objet de changement sans préavis. Les enseignants devraient vérifier et évaluer les sites Web et les ressources en ligne avant de les recommander aux élèves.

La version électronique de ce document est affichée sur le site Web du ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba au http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/ped/sh/droit_canadien/droit.pdf.

This document is available in English.

Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les femmes et les hommes.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	v
Programme d'études : cadre curriculaire, Droit canadien 12^e année	1
Introduction	1
Aperçu du cours	1
Module 1 : Les principes fondamentaux du droit	3
Module 2 : La <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>	4
Module 3 : Le droit pénal	5
Module 4 : Le droit civil	7
Module 5 : Le droit de la famille	8
Module 6 : Apprentissage par enquête	9
Thème 6A : Le droit international	9
Thème 6B : Les droits de la personne	10
Thème 6C : Le droit et les mineurs	11
Thème 6D : Le droit du travail	12
Thème 6E : Le droit environnemental	13

REMERCIEMENTS

Personnel du ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba

Linda Connor
Conseillère pédagogique

Lionel De Ruyver
Conseiller pédagogique

Joël Ruest
Conseiller pédagogique

Céline Ponsin
Conceptrice graphique et éditique

Instruction, Curriculum and Assessment Branch

Bureau de l'éducation française

Bureau de l'éducation française

Bureau de l'éducation française

Membres du comité de révision

Tracy Blahut

Luc David

Matt Henderson

Michel Lavergne

Martin Riley

Nata Spigelman

Joël Tétrault

Gerald Urbanovich

St. James-Assiniboia School Division

Division scolaire franco-manitobaine

St. John's-Ravenscourt School

Division scolaire franco-manitobaine

River East Transcona School Division

Gray Academy

Division scolaire Louis-Riel

Winnipeg School Division

PROGRAMME D'ÉTUDES : CADRE CURRICULAIRE, DROIT CANADIEN 12^e ANNÉE

Introduction

Le droit est l'ensemble des principes servant de règles juridiques, établies et mises en application par les gouvernements pour régir la conduite des membres de la société et leurs rapports entre eux.

Étudier le droit donne aux élèves l'occasion d'acquérir des connaissances et des compétences qui leur seront utiles durant toute leur vie citoyenne. En effet, une connaissance pratique du système juridique canadien à travers l'étude de ses concepts fondamentaux constitue un élément important à posséder afin de jouer un rôle actif et positif au sein d'une société démocratique. En plus d'aider les élèves à mieux comprendre la pertinence de la loi dans la vie de tous les jours, ce cours les encourage à développer leur jugement critique et à se former une opinion sur des questions de droit ou de résolution de litiges à partir d'études de cas, de procès simulés, de visites au tribunal, de présentations par des invités ou de débats sur des sujets d'actualité.

Le programme d'études *Droit canadien 12^e année* présente les composantes essentielles du droit canadien : les principes fondamentaux du droit, la *Charte canadienne des droits et libertés*, le droit pénal, le droit civil et le droit de la famille. Enfin, il est attendu que les élèves auront l'occasion d'approfondir leurs compétences dans un domaine particulier en choisissant parmi les sujets suivants : le droit international, les droits de la personne, le droit et les mineurs, le droit du travail et le droit environnemental.

Ce document énonce les **connaissances fondamentales** et les **résultats d'apprentissage** servant à orienter l'enseignement du cours *Droit canadien 12^e année*. La mise en œuvre de ce programme d'études est prévue pour l'année scolaire 2017-2018. Ce cours, ayant une valeur d'un crédit, a été conçu pour 110 heures d'instruction, y compris les évaluations formatives et sommatives, les sorties éducatives, les présentations d'orateurs invités et autres activités connexes pour aborder le contenu des modules 1 à 5 ainsi qu'une thématique du module 6.

Aperçu du cours

Le cours est divisé en six modules. Les modules 1 à 5 présentent les domaines généraux. Le module 6 permet aux élèves d'explorer un sujet au choix. Ce sujet pourrait se prêter à un apprentissage par enquête.

- Module 1 : Les principes fondamentaux du droit
- Module 2 : La *Charte canadienne des droits et libertés*
- Module 3 : Le droit pénal
- Module 4 : Le droit civil
- Module 5 : Le droit de la famille
- Module 6 : Apprentissage par enquête
 - Le droit international
 - Les droits de la personne
 - Le droit et les mineurs
 - Le droit du travail
 - Le droit environnemental

Chaque module se résume par un énoncé de **connaissance fondamentale** et comprend une série d'énoncés de **résultats d'apprentissage**.

Connaissances fondamentales

Les connaissances fondamentales sont les concepts importants qui sont conservés par les apprenants une fois le cours terminé. Wiggins et McTighe (1998) indiquent que ces connaissances fondamentales forment la base de la situation d'apprentissage :

Le terme « fondamentales » fait référence aux idées générales ou aux connaissances importantes que nous voulons que les élèves « acquièrent » et conservent une fois les nombreux détails oubliés. Autrement dit, les connaissances fondamentales motivent de façon plus globale l'apprentissage du contenu ciblé. Elles répondent de façon implicite à la question : Pourquoi cette matière vaut-elle la peine d'être étudiée?

Enfin, il s'agit du but visé par les sciences humaines : traiter et comprendre les questions, les concepts et les sujets qui valent réellement la peine d'être retenus. Les connaissances fondamentales, ainsi que les valeurs et les dispositions qu'elles sous-entendent, peuvent former les citoyens et fournir la base de l'enseignement visant la compréhension.

Résultats d'apprentissage

Les résultats d'apprentissage présentés dans ce document sont des énoncés concis des concepts qui amèneront les élèves à s'approprier les connaissances fondamentales du cours. Plusieurs de ces énoncés donnent des exemples spécifiques à considérer pour l'enseignement du concept en question. Toutefois, les enseignants devraient utiliser leur jugement professionnel afin d'aborder d'autres sujets pertinents au contexte dans lequel ils enseignent.

Module 1 : Les principes fondamentaux du droit

Connaissance fondamentale

Nous avons besoin des lois pour vivre en harmonie, en paix et de façon viable en société, et c'est le droit qui nous procure ces lois fondamentales. Le droit est un système complexe composé de lois qui affectent chaque aspect de notre vie de tous les jours. Le passé, incluant les pratiques traditionnelles des peuples autochtones, et notre réalité présente façonnent notre héritage juridique. Nos lois sont un reflet de l'environnement social, économique et politique qui nous entoure; elles sont en constante évolution à l'image de l'éthique au sein de notre société.

Résultats d'apprentissage

- 1.1 Cerner la nature, la raison d'être et l'évolution du droit, y inclus le *Code d'Hammourabi*, le *Code Napoléon* et d'autres sources historiques du droit.
 - 1.2 Distinguer et développer une compréhension des classifications du droit.
 - 1.3 Distinguer entre le droit et les valeurs morales, et explorer des notions telles que les droits inhérents, les droits conférés et la doctrine de la découverte/*terra nullius*.
 - 1.4 Explorer les pratiques traditionnelles des Premières Nations, des Métis et des Inuits reliées au droit, ainsi que les aspects légaux de la relation en évolution constante entre les peuples autochtones et non autochtones au Canada, y inclus la relation issue des traités.
 - 1.5 Décrire comment et pourquoi les lois évoluent ainsi que les conséquences de tels changements sur notre société.
 - 1.6 Démontrer une compréhension de la création du système juridique canadien en tenant compte des influences apportées par le Code civil français et la Common Law britannique.
 - 1.7 Démontrer une compréhension des compétences et des juridictions de chaque palier de gouvernement ainsi que la structure hiérarchique des tribunaux.
 - 1.8 Comprendre et comparer les rôles et les responsabilités des intervenants dans le système judiciaire tels que les juges, les avocats et les greffiers.
 - 1.9 Développer une compréhension du vocabulaire et des concepts fondamentaux en droit, par exemple : la jurisprudence, l'*habeas corpus* et la primauté du droit.
-

Module 2 : La *Charte canadienne des droits et libertés*

Connaissance fondamentale

Tous les organes et paliers gouvernementaux au Canada, peu importe l'idéologie politique, doivent reconnaître et respecter les droits fondamentaux des citoyens canadiens, y inclus les droits linguistiques et les droits des Autochtones. Les droits et libertés énoncés dans la *Charte canadienne des droits et libertés* sont garantis et fixés dans la Constitution. La Cour suprême du Canada joue un rôle primordial en interprétant les dispositions de la *Charte*, la rendant ainsi un « arbre vivant », c'est-à-dire un document en évolution constante.

Résultats d'apprentissage

- 2.1 Retracer l'histoire et l'évolution des droits au Canada en soulignant des événements clés menant à la création de la *Charte canadienne des droits et libertés*, tels que l' « affaire personne » (Edwards c. A.G. of Canada [1930]) et la *Déclaration canadienne des droits* (1960).
 - 2.2 Décrire et analyser chaque section de la *Charte*, ainsi que la sphère de compétence, les recours et l'impact général de la *Charte* sur la société canadienne.
 - 2.3 Examiner la question de la restriction des droits et libertés en faisant référence à la disposition établissant des limites raisonnables et la disposition de dérogation, ainsi que le rôle de la Cour suprême du Canada en tant que « gardienne de la Constitution ».
 - 2.4 Explorer l'impact de la *Charte* et d'autres documents tels que la *Proclamation royale de 1763*, les ententes de revendications territoriales, les traités et la *Loi sur les Indiens* sur les droits des Autochtones au Canada.
 - 2.5 Analyser à quel point les droits démocratiques et la liberté de circulation et d'établissement des Canadiens sont protégés et garantis par la *Charte*.
 - 2.6 Expliquer de quelles façons les garanties juridiques de la *Charte* protègent les droits des individus et établissent des limites sur les pouvoirs des intervenants du système de justice pénale tels que les policiers et la Couronne.
 - 2.7 Comparer et différencier les concepts d'égalité et d'équité dans le contexte de l'article 15 de la *Charte*.
 - 2.8 Décrire de quelles façons la *Charte* garantit les droits linguistiques au Canada.
 - 2.9 Explorer des questions qui ont eu un impact sur les interprétations contemporaines de la *Charte* rendant celle-ci un document vivant, par exemple : les droits des femmes, l'identité sexuelle et la mort assistée médicalement.
-

Module 3 : Le droit pénal

Connaissance fondamentale

Le droit assure l'ordre et sert à protéger les individus dans la société. Il est conçu pour garantir l'inviolabilité de la vie et le bien-être des citoyens, dissuader le recours à la violence et offrir un cadre protecteur aux individus et à leurs biens. L'objectif de la justice a évolué au fil du temps; à l'origine uniquement punitif, le système judiciaire moderne comprend aujourd'hui des principes tels que la réadaptation et le dédommagement. Les peuples autochtones ont aussi proposé des alternatives viables aux peines conventionnelles. Certaines de ces alternatives ont été adoptées dans le système juridique canadien. La détermination de la peine doit aussi tenir compte d'éléments tels que les droits des victimes et les circonstances concernant le délinquant et l'infraction.

Résultats d'apprentissage

- 3.1 Cerner les buts et les caractéristiques essentielles du droit pénal au Canada, y inclus la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (2003), et explorer les défis associés à la recherche d'un équilibre entre la justice vengeresse et la réadaptation afin de respecter autant les droits juridiques de la victime que ceux du délinquant.
- 3.2 Développer une compréhension des éléments qui constituent une infraction criminelle tels que *l'actus reus*, la *mens rea* et la responsabilité absolue.
- 3.3 Décrire et analyser des infractions criminelles qui impliquent des individus telles que l'homicide, les voies de fait et l'agression sexuelle.
- 3.4 Décrire et analyser des infractions criminelles relatives à la propriété telles que le vol, le vol qualifié et l'introduction par effraction ainsi que d'autres infractions criminelles telles que le trafic et la possession de drogues, le vol d'identité et la fraude.
- 3.5 Développer une compréhension des multiples façons dont un individu peut être impliqué dans une infraction criminelle sans en être l'auteur principal telles que la complicité, l'incitation, la tentative et le complot.
- 3.6 Décrire les étapes principales de l'enquête et de l'arrestation, y inclus les méthodes de collecte et d'analyse de preuves, la détention et la libération avant le procès.
- 3.7 Identifier et décrire les moyens de défense qui peuvent être invoqués par l'accusé tels que l'état mental, la légitime défense et la contrainte.
- 3.8 Décrire la structure du système des tribunaux de juridiction pénale au Canada ainsi que les rôles et les responsabilités des participants tels que le juge, les témoins, le jury, le procureur de la Couronne, l'avocat de la défense et les autres membres du personnel de la cour.

suite

Module 3 : Le droit pénal (*suite*)

- 3.9 Décrire les étapes d'un procès criminel, y inclus l'enquête préliminaire, les plaidoyers, l'exposé initial, l'interrogatoire, le verdict et l'appel.
 - 3.10 Explorer les divers objectifs de la détermination de la peine tels que la protection du public, la dissuasion et le dédommagement ainsi que les avantages et les inconvénients de différents types de peines telles que la probation, l'emprisonnement avec sursis et l'incarcération.
 - 3.11 Distinguer entre la détermination de la peine pour les adultes et pour les jeunes contrevenants en faisant référence à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.
 - 3.12 Explorer le concept de la justice réparatrice, y inclus les alternatives aux peines traditionnelles recommandées par la *Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones* (1991) ainsi que l'arrêt Gladue (1999), telles que les cercles de détermination de la peine et les conférences communautaires familiales.
 - 3.13 Analyser la surreprésentation d'individus autochtones incarcérés au Manitoba et au Canada et les solutions envisagées par le système judiciaire, notamment à la lumière des recommandations de la *Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones* (1991) et la *Commission de vérité et réconciliation* (2015).
-

Module 4 : Le droit civil

Connaissance fondamentale

Le droit civil a été conçu pour protéger les intérêts des individus, des groupes et des gouvernements. Le droit civil sert à établir un contrepois entre les droits de l'individu et les besoins de la société. La variété des disputes et des cas individuels confère au droit civil une certaine complexité. Cette complexité s'étend notamment aux questions des traités et des territoires autochtones.

Résultats d'apprentissage

- 4.1 Cerner les différences fondamentales entre le droit civil et le droit pénal, particulièrement en ce qui a trait aux objectifs, à la structure, aux procédures et à la résolution.
 - 4.2 Évaluer les divers éléments faisant partie des procédures civiles, y inclus les parties en cause, les étapes d'une poursuite civile, les recours collectifs et les tribunaux civils.
 - 4.3 Décrire les types de recours civils tels que les dommages-intérêts et les injonctions ainsi que des méthodes de règlement extrajudiciaire des différends, y inclus la négociation, l'arbitrage et la médiation.
 - 4.4 Examiner les pratiques autochtones et la jurisprudence en ce qui a trait aux droits des individus à l'intérieur des réserves et sur les terres autochtones ainsi que des questions reliées aux propriétés situées sur des réserves et des poursuites civiles contre le gouvernement, par exemple : les pensionnats, les droits issus des traités et les revendications territoriales.
 - 4.5 Analyser les éléments principaux, des exemples et des moyens de défense dans les cas de délits intentionnels et non intentionnels tels que la négligence, l'atteinte à la vie privée et la diffamation.
 - 4.6 Expliquer les principaux éléments et types de contrats ainsi que les facteurs pouvant rendre un contrat invalide, en examinant des exemples de contrats faisant partie de la vie quotidienne tels que les téléphones cellulaires, le stationnement et les achats ainsi que les contrats majeurs tels que la location d'appartement, les hypothèques et les garanties.
-

Module 5 : Le droit de la famille

Connaissance fondamentale

La notion de ce qui constitue une famille a changé au cours du temps et le droit de la famille est un reflet de cette évolution. Le droit de la famille définit ce qui constitue légalement une famille contemporaine et un mariage. Les lois relatives à la famille déterminent les droits de tous les membres de la famille et peuvent varier d'une province à l'autre. Elles assurent la protection pour les conjoints et leurs enfants en ce qui concerne leur vie, leur santé physique et leur bien-être psychologique. La relation entre les peuples autochtones et les agences fédérales et provinciales est en évolution par rapport aux questions découlant du droit de la famille, particulièrement en ce qui a trait aux pratiques coutumières et au rôle des agences non-autochtones vis-à-vis des familles autochtones.

Résultats d'apprentissage

- 5.1 Explorer la définition d'une famille aux termes de la loi canadienne et décrire les éléments qui constituent le droit de la famille, y inclus le mariage, la protection de l'enfance et les biens familiaux.
 - 5.2 Décrire et comprendre les exigences essentielles d'un mariage ou d'une relation de couple en union libre, y compris une relation de couple entre partenaires de même sexe, ainsi que les limites telles que l'âge, le consentement et la bigamie.
 - 5.3 Examiner les conditions légales et les procédures reliées à la séparation et au divorce, y inclus la médiation, la pension alimentaire et le partage des biens, ainsi que la protection des conjoints ou partenaires victimes de relations abusives.
 - 5.4 Décrire les droits et responsabilités des parents ou tuteurs et comment le droit de la famille assure la protection de l'enfant en abordant des sujets tels que la sécurité et la garde d'enfant, l'adoption et le rôle des Services à l'enfant et à la famille.
 - 5.5 Explorer des questions reliées à la garde des enfants telles que les types de garde, le droit de visite et la pension alimentaire.
 - 5.6 Examiner des politiques et des enjeux passés et présents reliés aux pratiques autochtones coutumières et aux interventions d'agences gouvernementales auprès de familles autochtones telles que l'adoption d'enfants autochtones, la rafle des années 1960, les pensionnats et les interactions avec les Services à l'enfant et à la famille.
 - 5.7 Analyser des sujets reliés au droit de la famille telles que les attentes culturelles, les facteurs économiques et les technologies de la reproduction, par exemple : la maternité de substitution et la fécondation in vitro.
-

Module 6 : Apprentissage par enquête

Ce module comprend un choix de cinq thèmes qui se prêtent à l'apprentissage par enquête, effectué seul ou en groupe par les élèves, selon le thème choisi : le droit international; les droits de la personne; le droit et les mineurs; le droit du travail; le droit environnemental.

Thème 6A : Le droit international

Connaissance fondamentale

Les lois internationales s'étendent au-delà des frontières d'un pays. Le droit international donne un cadre juridique aux citoyens d'un monde de plus en plus interconnecté.

Résultats d'apprentissage

- 6A.1 Expliquer la nature et les principes généraux du droit international.
 - 6A.2 Explorer des questions qui relèvent du droit international, par exemple : le désarmement, le crime international, les réfugiés, la nationalité, la conduite de la guerre, le terrorisme et le droit de la mer.
 - 6A.3 Expliquer les notions telles que l'immunité diplomatique et l'extradition.
 - 6A.4 Décrire le rôle, la fonction et la compétence d'organes judiciaires internationaux tels que la Cour internationale de justice et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.
 - 6A.5 Examiner des enjeux reliés à la mise en œuvre du droit international sur le plan interne d'un pays ainsi que la résolution de conflits internationaux.
 - 6A.6 Analyser des instances de violation du droit international et explorer en quoi des gestes et des lois, autant du passé que du présent, de différents pays ont contrevenu aux principes du droit international, par exemple : la ségrégation aux États-Unis, les lois de Nuremberg en Allemagne et les programmes nucléaires de l'Iran et de la Corée du Nord.
 - 6A.7 Évaluer l'impact de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* sur le droit canadien.
-

Thème 6B : Les droits de la personne

Connaissance fondamentale

Tous les êtres humains ont le droit de vivre, libres et égaux, en toute dignité, sous la protection de la loi.

Résultats d'apprentissage

- 6B.1 Expliquer les raisons pour la création de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de l'ONU ainsi que les concepts clés s'y rapportant.
 - 6B.2 Identifier les libertés fondamentales et les garanties juridiques enchâssées dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et les comparer avec celles que l'on retrouve dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.
 - 6B.3 Expliquer par quels moyens un individu peut exercer ses droits selon la Charte tels que contester une loi provinciale ou fédérale et expliquer le rôle d'organismes tels que l'ombudsman et la Commission des droits de la personne.
 - 6B.4 Expliquer comment les droits et libertés peuvent être limités et comment ils sont accompagnés de responsabilités et d'obligations précises.
 - 6B.5 Analyser des situations dans lesquelles les droits et libertés peuvent entrer en conflit, par exemple : la liberté d'expression, la littérature haineuse, les traditions ancestrales et la diffamation.
 - 6B.6 Examiner les droits des groupes ou des personnes au Canada qui n'ont pas été respectés, par exemple : le statut de la femme, les droits des Autochtones, les droits minoritaires, l'identité sexuelle et les droits linguistiques.
 - 6B.7 Évaluer l'impact de la *Loi sur les Indiens* et d'autres lois ainsi que du non-respect des clauses des traités sur le plan des droits de la personne en ce qui concerne les peuples autochtones au Canada.
 - 6B.8 Évaluer la contribution de certains individus ou organisations dans la promotion des droits de la personne à l'échelle canadienne et internationale.
 - 6B.9 Mesurer les effets de l'action collective telle que les pétitions et les groupes de pression sur l'évolution du droit dans une démocratie.
-

Thème 6C : Le droit et les mineurs

Connaissance fondamentale

Il existe des différences importantes entre les adultes et les mineurs en ce qui a trait au droit. Les mineurs sont à la fois habilités et restreints par la loi de diverses façons et à différents temps. Les lois relatives aux mineurs sont en constante évolution à l'image de la nature changeante de la société.

Résultats d'apprentissage

- 6C.1 Analyser les droits fondamentaux inscrits dans la *Déclaration des droits de l'enfant* (1959) ainsi que les principes directeurs de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (2003).
 - 6C.2 Évaluer l'efficacité des lois internationales concernant le respect des droits de l'enfant.
 - 6C.3 Analyser l'impact des inégalités dans l'éducation offerte dans les écoles des réserves autochtones et les changements qui sont amenés pour y remédier.
 - 6C.4 Débattre de la nécessité de traiter les mineurs différemment des adultes dans une variété de contextes tels que le droit de vote, la conduite automobile, le consentement, l'assiduité scolaire et la criminalité.
 - 6C.5 Décrire l'évolution du droit pénal relatif aux jeunes, de la *Loi sur les jeunes délinquants* (1908) jusqu'à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (2003), y inclus les modifications apportées à la loi en 2012.
 - 6C.6 Évaluer certains éléments controversés de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (2003), y inclus les modifications apportées en 2012, et expliquer les arguments pour et contre ces éléments.
 - 6C.7 Analyser certains aspects du droit pénal qui peuvent s'appliquer aux mineurs ou qui concernent les mineurs, mais qui ne sont pas définis dans la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents*, par exemple : la possession et le trafic de stupéfiants, la protection de l'enfance, l'agression sexuelle et le harcèlement.
 - 6C.8 Identifier les ressources disponibles pour les jeunes victimes.
 - 6C.9 Comparer le traitement réservé aux adultes et aux mineurs en ce qui concerne l'arrestation, la détention, le procès et la détermination de la peine.
-

Thème 6D : Le droit du travail

Connaissance fondamentale

Le droit du travail a été institué pour protéger et servir autant les intérêts des employeurs que ceux des employés. Les lois relatives au droit du travail s'assurent que les droits et responsabilités sont justes et viables pour les deux parties afin de maintenir, entre elles, de saines relations de travail.

Résultats d'apprentissage

- 6D.1 Expliquer la raison d'être du droit du travail dans des domaines tels que la sécurité, l'hygiène et les droits fondamentaux des travailleurs.
 - 6D.2 Comparer le rôle des gouvernements fédéral et provinciaux dans l'élaboration de lois relatives à la main-d'œuvre et au milieu de travail.
 - 6D.3 Décrire les éléments clés de la protection accordée aux travailleurs par les lois fédérales et provinciales, par exemple : la Commission des accidents du travail, le *Code canadien du travail*, la *Loi sur les syndicats ouvriers*, la *Loi sur les relations de travail* et le *Code des normes d'emploi*.
 - 6D.4 Explorer des questions relatives aux droits des travailleurs telles que le syndicalisme, la négociation collective et les lois forçant le retour au travail.
 - 6D.5 Décrire les recours prévus si les droits des travailleurs ne sont pas respectés, par exemple : le dépôt de plaintes et de griefs, la médiation et l'indemnisation.
 - 6D.6 Analyser les effets de la libéralisation des échanges commerciaux, de la mondialisation de l'économie et des changements technologiques sur l'avenir des négociations collectives et de la réglementation des milieux de travail.
 - 6D.7 Analyser la raison d'être et l'impact de la politique gouvernementale de traitement équitable en matière d'emploi sur des groupes tels que les peuples autochtones, les femmes, les membres de minorités visibles et les personnes handicapées.
 - 6D.8 Explorer des questions relatives aux travailleurs migrants, par exemple : les travailleurs étrangers temporaires, les travailleurs qualifiés et la traite des personnes.
-

Thème 6E : Le droit environnemental

Connaissance fondamentale

La pollution et le changement climatique ne connaissent pas de frontières. La Terre est une entité dynamique et vivante; tous ses écosystèmes interconnectés ont besoin d'être protégés. Le droit environnemental procure cette protection pour assurer un monde durable pour tous, maintenant et dans l'avenir.

Résultats d'apprentissage

- 6E.1 Cerner la raison d'être et la nécessité des lois pour protéger l'environnement.
 - 6E.2 Distinguer la séparation des pouvoirs entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les municipalités en ce qui concerne la protection de l'environnement, par exemple : l'exploitation des forêts, la pêche, la protection des espèces animales, le transport de marchandises toxiques et la gestion des déchets.
 - 6E.3 Évaluer les enjeux des ententes internationales telles que le protocole de Kyoto (1997) et l'accord de Paris (2016) sur la protection de l'environnement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement durable.
 - 6E.4 Évaluer le rôle des individus et des organisations non gouvernementales en ce qui concerne la protection de l'environnement.
 - 6E.5 Décrire le leadership des communautés autochtones dans leurs pratiques traditionnelles d'utilisation des ressources naturelles et l'impact environnemental de ces pratiques.
 - 6E.6 Analyser des exemples spécifiques de cas criminels ou civils reliés aux lois environnementales, par exemple : des incidents nucléaires, des fuites d'huile ou le braconnage.
-



Printed in Canada
Imprimé au Canada